

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022 À 19H00**



**N°079-2022 – Modification de la délibération N°062/2022 portant création d'un poste de responsable adjoint du pôle Ressources humaines-Finances**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **25** – Excusés avec Pouvoir : – Excusé sans Pouvoir :  
Absents : **3** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 2 NOVEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 27 OCTOBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mesdames, Messieurs :

CORBAUX Samuel, JACQUET Aude et MINIER Jean-Philippe.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Monsieur le Maire** indique que lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2022, une délibération avait été prise pour créer un poste de responsable adjoint du pôle finances ressources humaines à compter du 1er décembre 2022. Cette création de poste avait pour but de créer un emploi permanent pour renforcer l'attractivité du poste à pourvoir et pouvoir anticiper l'organisation du pôle suite au départ en congé maternité puis parental de l'agent contractuel sur le poste de responsable du pôle ressources humaines finances. Suite à un jury de recrutement, une candidate a été retenue. Afin d'organiser une période de tuilage et de renforcer la période d'intégration, il est proposé de modifier la date de création de poste au 28 novembre 2022. Enfin, la date de suppression du poste de responsable adjoint reste inchangée soit au départ de l'agent contractuel le 15 septembre 2023.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification ci-dessus,  
**MODIFIE** en conséquence le tableau des postes permanents (ci-annexé),  
**DONNE POUVOIR** au maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221102-079-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Publication : 10/11/2022

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 10 / 11 / 2022